

bombes nucléaires, dans la direction des frontières de l'Union soviétique". Le représentant soviétique s'est efforcé d'établir que l'attitude du Strategic Air Command des États-Unis constituait un danger pour la paix du monde. Mais le Conseil ne lui accorda aucun soutien, et l'URSS finit par retirer son projet de résolution. Au cours d'une réunion ultérieure, la délégation des États-Unis soumit un projet de résolution conseillant la délimitation prochaine d'une zone d'inspection dans l'Arctique, afin de prévenir les attaques par surprise, et demandant aux cinq membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement (ainsi qu'au Danemark, à la Norvège et aux autres pays possédant des territoires au nord du cercle arctique et désireux de prendre part aux débats), de se joindre à des discussions visant à un accord sur les modalités techniques. Le Canada et plusieurs autres membres du Conseil ont énergiquement appuyé la proposition des États-Unis. Le secrétaire général, s'écartant du principe qui lui interdit de participer aux débats publics, a prononcé une allocution applaudissant l'intervention américaine. Le projet de résolution des États-Unis, amendé par la Suède (c'est-à-dire comprenant un alinéa supplémentaire, aux termes duquel la discussion envisagée pourrait former une base pratique pour des délibérations sur le désarmement à une conférence au sommet) a reçu 10 voix contre une (celle de l'URSS); cependant ce projet n'a pu être adopté, étant donné que l'URSS est membre permanent du Conseil et que son vote négatif entraîne automatiquement le veto. Néanmoins le débat a servi à rendre tangible au public le péril d'une attaque par surprise, et à lui faire comprendre la nécessité d'une formule qui réduirait les dangers d'une guerre déclenchée soit par accident soit de façon délibérée.

Parmi les autres problèmes abordés au Conseil de sécurité au cours de la période à l'étude, il faut mentionner: les plaintes de la France et de la Tunisie touchant les incidents survenus près de la frontière algéro-tunisienne; la plainte du Soudan ayant trait à la concentration de troupes égyptiennes sur la frontière soudano-égyptienne; la question de Palestine; celle du Cachemire; et l'admission de nouveaux membres. Le Conseil de sécurité a également recommandé à l'Assemblée générale la prolongation du mandat du secrétaire général, M. Hammarskjöld, pour une nouvelle période de cinq années. L'Assemblée a approuvé cette recommandation à l'unanimité, au cours de sa douzième session.

Conseil économique et social (ECOSOC).—Le Canada a commencé le 1^{er} janvier 1956 à remplir son troisième mandat triennal au Conseil économique et social, dont il avait déjà été membre de 1946 à 1948 et de 1950 à 1952. Dans la période considérée, le Conseil a tenu ses vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième sessions. Au cours de la vingt-cinquième session, G. F. Davidson, sous-ministre du Bien-être au ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, a été élu président du Conseil pour 1958. A la fin d'octobre 1958, le Canada était membre de cinq des huit commissions techniques du Conseil (Condition de la Femme, Stupéfiants, Commerce international des produits de base, Statistique et Population).

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, ses dix institutions spécialisées ont été pour les États membres le principal moyen d'unir leurs efforts en vue d'élever les niveaux de vie, d'établir le plein emploi et de favoriser le progrès économique et social. Membre de toutes les institutions spécialisées de l'ONU, le Canada s'est employé à appuyer et à étendre leurs programmes*. Ces institutions ont un champ d'action presque illimité pour accomplir une besogne utile; mais les ressources dont elles disposent sont réduites, et le Conseil a dirigé leurs efforts de façon concrète, en coordonnant leurs travaux et en encourageant l'adoption d'une formule de priorité pour les diverses initiatives. Le Canada a participé activement à cette partie des travaux du Conseil et il a insisté pour que les institutions spécialisées aiguillonnent et appuient les efforts des diverses nations, plutôt que de mettre elles-mêmes en œuvre des programmes concrets.

* L'activité du Canada dans le cadre de trois de ces institutions spécialisées (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation internationale du Travail) fait l'objet d'autres articles de l'*Annuaire*. Voir l'Index.